



Communiqué de presse

Paris, le mardi 20 juin 2017

Les enseignes de la FCD souhaitent réaffirmer, après leur rencontre avec les dirigeants de la FNPL, leur totale solidarité avec les éleveurs laitiers. La pérennité des exploitations et de la production laitière française est, pour elles, une priorité.

Elles confirment, dans ce cadre, leur pleine adhésion à la charte laitière de valeurs signée en 2016.

Elles constatent néanmoins que malgré les efforts faits individuellement depuis le début 2017, elles n'ont aucune vision de ce qui est réellement reversé aux producteurs.

Cette situation n'est plus supportable. Le produit intégral des efforts faits par les distributeurs doit être reversé aux éleveurs.

Les enseignes de la FCD demandent donc aux transformateurs de prendre un engagement solennel de transparence, en appliquant notamment la loi Sapin 2, avant le lancement des États Généraux de l'Alimentation.

Pour leur part, les enseignes de la FCD souhaitent et sont d'accord pour étendre l'application des dispositions de la loi Sapin 2 sur la transparence aux contrats d'une durée supérieure à 1 an pour les produits sous MDD, en travaillant à la prise en compte de prix de référence.

Par ailleurs chaque enseigne, dans le respect des règles de concurrence, et en tenant compte des engagements déjà pris, examinera rapidement les demandes qui lui seront transmises par les coopératives sur les produits MDD, au titre de la mise en œuvre des clauses de revoyure.

Contact presse : fbayre@fcd.fr, 01 44-43-99-01